

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (CM)
DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2015, A 20 H 30**

L'an deux mille quinze, le 15 septembre,

Le conseil municipal de la commune de Bouilly dûment convoqué le 8 septembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis Dufaut, maire.

Etaient présents : Christian De Wreede, Jean-Louis Dufaut, Benoît Groux, Alain Hourseau, Evelyne Juffin, René Marche, Carole Monlouis-Boniface, Francine Ninoreille, Isabelle Noël, Marie-Noëlle Périn, Laurent Péronne, Céline Pestel et Sandrine Petit.

Etaient absents représentés : Carène Laffilée représentée par Jean-Louis Dufaut et Jean-Claude Santune représenté par Evelyne Juffin.

Les comptes rendus du CM du 19 mai 2015 et du CM du 6 juillet sont adoptés à l'unanimité. Benoît Groux précise toutefois que le sigle "NAP" signifie "Nouvelles Activités Périscolaires" et non pas "Nouvelles Activités Pédagogiques".

Sur proposition de M. le Maire, le CM accepte à l'unanimité d'annuler le point "Petit Bouillierand" et d'ajouter le point suivant :

- Bâtiment communal : renouvellement du bail de location au Trésor Public

Secrétaire de séance : Isabelle Noël

Ordre du Jour :

1) Bâtiment communal : renouvellement du bail de location au Trésor Public

Au cours de sa séance du 6 juillet dernier, le CM a demandé des précisions quant aux conditions de renouvellement de bail proposées par la Direction Générale des Finances Publiques. Un courrier a donc été adressé aux services concernés qui soumettent un nouveau projet de bail.

Compte tenu des réponses obtenues, le CM donne son accord à l'unanimité pour que Monsieur le Maire procède à la signature du bail.

2) Foyer familial : facture suite à dégradation

Le 25 juillet dernier, les locataires n'ont pas respecté le règlement intérieur du foyer familial : le contenu des extincteurs a été répandu dans les différentes salles.

Afin de rendre, à nouveau, le foyer fonctionnel et accessible au public, les services communaux (technique et entretien) ont dû être réquisitionnés pendant plusieurs jours.

Au vu de cette situation, le CM accepte à l'unanimité qu'une facture soit adressée aux responsables de la location dont le montant s'élève à 937,00 €. Elle tient compte de l'intervention du personnel communal et de la remise en état des extincteurs.

Ce montant s'ajoute, bien entendu, au tarif de la location initiale.

Le chèque de caution sera restitué aux locataires si toutes les sommes dues sont acquittées auprès du trésor public : location de la salle et facturation des dommages causés. Dans le cas contraire, il sera encaissé comme mentionné dans le contrat de location.

3) Association des Maires de France (AMF) : motion de soutien concernant la baisse des dotations

M. le Maire fait lecture des documents se rapportant au dossier. Il souligne le fait que pour la commune de Bouilly, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est en équilibre sur les trois dernières années. Au regard des explications fournies par M. le Maire, le CM décide, par 14 VOIX POUR (dont 2 pouvoirs) et 1 Abstention : R. Marche, de soutenir la motion de soutien soumise par l'AMF, qui a pour objectif de demander la révision du programme triennal de baisse des dotations de l'Etat.

M. le Maire informe les conseillers qu'une manifestation est organisée à ce sujet, le samedi 19 septembre devant l'Hôtel de Ville à Troyes et qu'ils peuvent y participer s'ils le souhaitent.

4) Forêt

a/ Liste affouagère

La liste affouagère a été affichée aux panneaux extérieurs de la mairie du 4 juin au 2 septembre 2015. Aucune réclamation ou observation n'a été enregistrée au cours de cette période. En conséquence, le CM adopte à l'unanimité la liste des prenants parts aux affouages 2016.

Un registre sera ouvert prochainement pour les inscriptions au tirage au sort des parts de bois.

b/ Etat d'assiette 2016

▪Forêt communale de Bouilly

. Le CM accepte à l'unanimité d'inscrire à l'état d'assiette 2016, les parcelles n°10 et n°12, pour une surface de 7,75 ha et 12,22 ha, aux conditions de vente et de délivrance annoncées dans l'exposé de M. le Maire.

▪Forêt indivise Bouilly-Souigny

. Le CM accepte à l'unanimité d'inscrire à l'état d'assiette 2016, la parcelle n°18, pour une surface de 7,92 ha, aux conditions de vente et de délivrance annoncées dans l'exposé de M. le Maire.

Sous réserve de l'accord de la commune de Souigny.

. Le CM accepte à l'unanimité d'inscrire à l'état d'assiette 2016, les parcelles n°9 A, n°10 A, n°27 et n°28, pour une surface de 7,74 ha, de 7,36 ha, de 7,49 ha et de 10 ha, aux conditions de vente et de délivrance annoncées dans l'exposé de M. le Maire.

Sous réserve de l'accord de la commune de Souigny.

c/ Forêt communale : travaux

Les travaux sur les parcelles n°14 et n°12 prévus au budget primitif 2015 sont annulés. Ils seront remplacés par des travaux sur les parcelles n°9 et n°10.

Sachant que cette dépense d'investissement ne dépassera pas le montant de la somme initialement prévue au budget primitif, le CM accepte à l'unanimité ce programme qui fera l'objet d'une délibération budgétaire modificative, avant la fin de l'année 2015.

5) Aube Immobilier : délibération pour garantie d'emprunt concernant les logements locatifs sis au 47 rue de l'Hôtel de Ville

Au cours de sa séance du 3 février dernier, le CM a refusé la garantie d'emprunt à hauteur de 80% sollicitée par la société Aube Immobilier, pour la construction de l'ensemble locatif situé en face de l'église intercommunale.

La nouvelle proposition de la Société Aube Immobilier répondant désormais aux conditions habituelles, le CM accepte à l'unanimité la garantie d'emprunt de la commune à hauteur de 50%.

Cet emprunt est garanti de la façon suivante : 20% par le département, 30% par la caisse de garantie du logement locatif social et 50% par la commune de Bouilly.

6) Eglise intercommunale

a/ Programmation des travaux

Le 8 juillet dernier, les maires de Souigny et de Bouilly ont reçu M. l'Architecte des Bâtiments de France pour exposer les projets concernant l'entretien et les réparations à prévoir à l'église Saint-Laurent : bâtiment classé et en indivision Bouilly-Souigny.

Le service "patrimoine et urbanisme" peut apporter une aide précieuse pour l'organisation et le montage des dossiers de demandes de subventions se rapportant à ce type de dépenses.

Sous réserve d'un accord réciproque de la commune de Souigny, le CM accepte à l'unanimité que la commune de Bouilly sollicite l'aide du service patrimoine et urbanisme dans ce dossier.

b/ Travaux urgents sur les états intérieurs

Le CM accepte à l'unanimité les travaux de remise en état de l'église consistant au resserrage de l'étalement.

Cette dépense n'étant pas prévue au budget primitif, il conviendra de prendre une délibération budgétaire modificative avant la fin de l'année.

Sous réserve d'un accord réciproque de la commune de Souigny.

c/ Adhésion à la Fondation du Patrimoine pour les aides aux travaux

La Fondation a pour but de sauvegarder les patrimoines des collectivités territoriales et des associations en mobilisant le mécénat populaire. Elle permet également d'obtenir quelques avantages non négligeables, et notamment de récolter des dons en fonction des projets envisagés.

Le CM décide à l'unanimité d'adhérer à la Fondation du Patrimoine. La cotisation annuelle s'élève à 100 €.

7) Cimetière communal : décision à prendre pour le lancement du projet d'agrandissement

Au vu du nombre de places disponibles restantes au cimetière communal et afin de répondre à la demande des administrés, il convient de lancer le projet d'agrandissement du cimetière actuel.

Ayant entendu les explications fournies par E. Juffin qui est en charge de ce dossier, le CM donne son accord à l'unanimité et charge M. le Maire de déposer la demande d'autorisation d'agrandissement du cimetière communal auprès des services de la Préfecture de l'Aube et de lancer l'étude hydrogéologique préalable du site.

8) Informations diverses.

M. le Maire :

- Collectif TAFTA (Traité Transatlantic Free Trade Area) :

Le collectif TAFTA relance le conseil municipal de Bouilly pour connaître sa position au sujet de ce traité qui soulève quelques inquiétudes et laisse présager des risques potentiels.

Le CM considère qu'il n'a pas assez d'élément pour pouvoir prendre une quelconque décision.

D'autre part, le collectif sollicite la réservation de la salle du conseil municipal afin d'y tenir une réunion publique à destination des habitants de la commune.

Par 13 VOIX POUR (dont 2 pouvoirs) et 2 ABSTENTIONS : C. Monlouis-Boniface et B. Groux, le CM accepte de prêter la salle au collectif.

- Syndicat Intercommunal des Ecoles de Bouilly-Souligny-Javernant-Sommeval :

a/ Suite à recrutement, la secrétaire du syndicat est en poste depuis le 17 août 2015.

b/ Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) sont mises en place depuis le mardi 15 septembre. Les séances ont lieu les mardis, jeudis et vendredis, de 15h40 à 16h40.

8 activités sont proposées aux enfants de l'école élémentaire : "en piste l'artiste", "médiathèque", "tambours du bronx", "SDEDA", "en bonne voix", "citoyenneté", "développement durable" et "chorale". Les enfants de l'école maternelle sont, quant à eux, encadrés par les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) qui leurs proposent des activités diverses et variées.

88 enfants sont inscrits et répartis dans les différents ateliers.

Une réunion publique s'est tenue le 4 septembre 2015 pour présenter le fonctionnement des NAP et pour répondre aux questions des familles.

- Tennis Club de Bouilly :

Les membres du CM sont cordialement invités à se rendre à la fête du club de tennis de Bouilly, le 20 septembre et à assister à l'assemblée générale, le 16 octobre 2015.

- Web-radio :

Jonathan Clais, jeune de Bouilly, a créé sa web-radio qu'il a baptisé "Ados-Hits". Son souhait est de faire connaître son activité, de réaliser des articles sur les manifestations...

Le CM est favorable à cette idée.

- ORANGE :

Un courrier informe la municipalité de la dépose prochaine de la cabine téléphonique située à côté de La Poste.

Sur proposition de B. Groux, M le Maire adressera un courrier réponse aux services ORANGE afin d'attirer toute leur attention sur la qualité médiocre du réseau GSM sur la commune de Bouilly, régulièrement sous la critique des administrés.

- Marché communal :

Le boucher a annoncé avec regret qu'il ne pourra plus venir le mercredi matin.

Un fromager-boucher-charcutier sera contacté dans les jours à venir.

- Amicale des Parents et Amis des Ecoles intercommunales (APAE) :

L'assemblée générale de l'Amicale se tiendra le vendredi 25 septembre 2015. Les conseillers municipaux sont invités à y assister.

- "La Loi NOTRe" :

Le 28 août dernier, M. le Maire et le Président de la Communauté de Communes Bouilly-Mognes-Aumont ont été conviés à la Préfecture afin de donner un avis sur le projet de loi "NOTRe" : réforme des collectivités territoriales. Le dossier sera prochainement à l'ordre du jour des conseils municipaux afin de recueillir leur avis à ce sujet.

S. Petit :

- Communauté de Communes Bouilly-Mogne-Aumont :

Le 24 juin dernier, le conseil communautaire a évoqué le dossier SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui est consultable sur le site du Syndicat Départ.

A. Hourseau :

- Journée du Patrimoine :

Dans le cadre des "Journées du Patrimoine", la commission de la culture propose une visite historique commentée du centre-ville de la commune, le dimanche 20 septembre 2015.

- Journal communal :

La commission de la communication recueille actuellement les articles qui seront insérés dans le prochain "Petit Bouillerand".

- Groupe d'Action Locale Othe Armance (GAL) :

Le GAL Othe Armance a été dissous après 6 années d'activités. 77 projets ont obtenu une aide financière.

De nouveaux fonds européens seront mis en place pour les années à venir.

René Marche :

- Urbanisme :

Avant tout début de chantier à son domicile, le propriétaire doit au préalable se renseigner auprès de la mairie afin de savoir si les travaux envisagés font l'objet d'un acte d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, etc...).

Tout contrevenant pourrait se voir verbaliser par les services de la Direction Départementale des Territoires.

B. Groux soumet l'idée de faire paraître un article dans le journal communal pour sensibiliser les administrés de la commune à ce sujet.

Benoît Groux :

- Association locale :

Le Président de la section Cyclo de l'ESBO remercie la municipalité pour le prêt de la salle du foyer familial à l'occasion de la Randonnée de la Saint-Louis, du dimanche 23 août 2015.

9) Questions diverses.

- A la question d'A. Hourseau, M. le Maire répond que les services de la perception de Bouilly n'ont toujours pas donné suite à la demande de création de régie communale.

La séance est levée 22h.